

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DE L'EURODISTRICT PAMINA**

Réunion du 11 janvier 2017 à Haguenau (16h45)

**Délibération n°4/2017 – Transfert des compétences du GLCT au GECT :
modalités générales**

Sur proposition du Président, l'Assemblée :

- prend acte des modalités de transfert des compétences du GLCT vers le GECT,
- approuve le compte-rendu de la séance du Conseil du GLCT Eurodistrict PAMINA en date du 8 juin 2016.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

* *
*

**Délibération n°5/2017 - Modalités de mise en œuvre du transfert de la mission
INFOBEST du GLCT au GECT Eurodistrict PAMINA**

Sur proposition du Président, l'Assemblée décide :

- d'approuver le transfert de la mission INFOBEST du GLCT au GECT,
- d'autoriser la reprise de la convention de mise en œuvre de la mission INFOBEST PAMINA pour la période 2014-2020 par le GECT Eurodistrict PAMINA, et d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2017,
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à intervenir avant la fin de la convention,
- de donner délégation au Bureau pour le suivi de cette mission.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

* *
*

Délibération n°6/2017 - Modalités de mise en œuvre du transfert du plan d'action touristique PAMINA du GLCT au GECT Eurodistrict PAMINA

Sur proposition du Président, l'Assemblée décide :

- d'approuver le transfert de la convention pour la mise en œuvre d'un plan d'action touristique PAMINA du GLCT au GECT,
- d'autoriser la reprise de la convention pour la mise en œuvre d'un plan d'action touristique PAMINA pour la période 2014-2018 par le GECT Eurodistrict PAMINA, et d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2017,
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à intervenir avant la fin de la convention,
- de donner délégation au Bureau pour le suivi de cette convention.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

* *
*

Délibération n°7/2017 - Modalités de mise en œuvre du transfert des projets INTERREG V du GLCT au GECT Eurodistrict PAMINA

Sur proposition du Président, l'Assemblée décide :

- d'approuver le transfert des maîtrises d'ouvrage pour les deux projets INTERREG V A Rhin supérieur « Le Passe-Partout : Les enfants découvrent le Rhin supérieur à l'aide d'un jeu éducatif en ligne » et « Bassin d'emploi PAMINA : Des métiers qui recrutent, une main-d'œuvre transfrontalière » et d'inscrire les crédits correspondants au BP 2017,
- d'approuver le transfert de la participation au projet INTERREG V A Rhin supérieur « Société civile : Animation de la société civile au sein des territoires des Eurodistricts » et d'inscrire les crédits correspondants au BP 2017,
- d'autoriser le Président à signer les conventions INTERREG V A Rhin supérieur à intervenir pour le projet « Le Passe-Partout : Les enfants découvrent le Rhin supérieur à l'aide d'un jeu éducatif en ligne », le projet « Bassin d'emploi PAMINA : Des métiers qui recrutent, une main-d'œuvre transfrontalière », et le projet « Société civile : Animation de la société civile au sein des territoires des Eurodistricts »,
- de donner délégation au Bureau pour le suivi de la mise en œuvre des projets INTERREG V A Rhin supérieur.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

* *
*

**Délibération n°8/2017 - Adhésion à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique –
approbation des statuts, désignation des missions**

Sur proposition du Président, l'Assemblée :

- approuve la création d'un poste de travail, 0,5 ETP dans le cadre du projet INTERREGV Rhin supérieur « Bassin d'emploi » pour une durée de trois ans,
- décide d'adhérer à l'ATIP pour l'organisation de la prestation de services de la gestion de la paye et des cotisations sociales liée au recrutement,
- adopte les statuts de l'association,
- décide de confier à l'ATIP la mission de la gestion du traitement de l'agent contractuel à recruter ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2017, à savoir 1.000 € pour la cotisation à l'ATIP et 25.825 € pour le coût du poste de travail de 0,5 ETP,
- délègue les modalités de recrutement et de définition de cette mission au Bureau pour une approbation de l'Assemblée lors de la séance du mois de juin 2017.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

* *
*

**Délibération n°9/2017 - Modalité de mise en œuvre du transfert des régies de
dépenses et de recettes du GLCT au GECT Eurodistrict
PAMINA**

Sur proposition du Président, l'Assemblée :

- approuve le transfert et la reprise de la régie d'avance par le GECT,
- approuve le transfert et la reprise de la régie de recette par le GECT.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

* *
*

Délibération n°10/2017 - Modalité de mise en œuvre du transfert du personnel du GLCT Eurodistrict PAMINA vers le GECT Eurodistrict PAMINA

Sur proposition du Président, l'Assemblée :

- approuve le transfert du personnel du GLCT Eurodistrict PAMINA vers le GECT Eurodistrict PAMINA,
- demande à ce que les crédits nécessaires soient inscrits au BP 2017.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

* *
*

Délibération n°11/2017 - Budget Primitif 2017

Sur proposition du Président, l'Assemblée :

- approuve le budget primitif 2017 qui s'élève en dépenses et en recettes à 766.713,25 €, sur la base des contributions statutaires suivantes :

Collectivités membres (nombre de sièges) Mitgliedskörperschaften (Anzahl der Sitze)	TOTAL GESAMT	EURO- DISTRICT	Vis-à-Vis	INFOBEST
Département du Bas-Rhin (7/33)	113 653	87 772	15 908	9 973
Région Alsace (3/33)	48 708	37 618	6 817	4 273
Ville de Haguenau (1/33)	16 237	12 540	2 273	1 424
RVMO (3/33)	48 708	37 618	6 817	4 273
Landkreis Karlsruhe (2/33)	32 473	25 079	4 546	2 848
Stadt Karlsruhe (2/33)	32 473	25 079	4 546	2 848
Landkreis Rastatt (2/33)	32 473	25 079	4 546	2 848
Stadt Baden Baden (1/33)	16 237	12 540	2 273	1 424
Stadt Rastatt (1/33)	16 237	12 540	2 273	1 424
VRRN (3/33)	48 708	37 618	6 817	4 273
Landkreis Südliche Weinstraße (2/33)	32 473	25 079	4 546	2 848
Landkreis Germersheim (2/33)	32 473	25 079	4 546	2 848
Stadt Landau (2/33)	32 473	25 079	4 546	2 848
Landkreis Südwestpfalz (1/33)	16 237	12 540	2 273	1 424
Stadt Germersheim (1/33)	16 237	12 540	2 273	1 424
TOTAL GENERAL / Gesamt	535 800	413 800	75 000	47 000

- décide d'attribuer une subvention à l'association «Südwestdeutscher Fussballverband e.V.» à hauteur maximale de 5 800 € pour la réalisation du programme de travail 2017 de la commission football PAMINA,
- autorise le Président à émettre les titres de recettes relatifs à la prestation de mutualisation du serveur d'hébergement pour internet,

- approuve le principe du versement d'une indemnité au Payeur départemental pour assurer des prestations de conseil,
- adopte le principe de délibérer sur le montant de l'indemnité de conseil lors de l'adoption de la Décision Modificative budgétaire en séance du mois de décembre
- approuve que les acquisitions en immobilisations soient soumises à amortissement linéaire sur les durées exposées dans le tableau suivant :

Désignation / <i>Bezeichnung</i>	Durée de l'amortissement / <i>Dauer der Abschreibung</i>
Logiciel / <i>Software</i>	2 ans / <i>Jahre</i>
Outillage / <i>Werkzeug</i>	5 ans / <i>Jahre</i>
Véhicule / <i>Fahrzeug</i>	5 ans / <i>Jahre</i>
Matériel de bureau électrique ou électronique / <i>Elektrische oder elektronische Büromaschinen</i>	5 ans / <i>Jahre</i>
Matériel informatique / <i>Hardware</i>	3 ans / <i>Jahre</i>
Matériel divers classique / <i>Diverse traditionelle Geräte</i>	5 ans / <i>Jahre</i>
Mobilier / <i>Mobiliar</i>	10 ans / <i>Jahre</i>
Coffre-fort / <i>Tresor</i>	30 ans / <i>Jahre</i>

- délègue au Bureau la compétence passation des marchés publics à procédure adaptée,
- approuve le principe de la prise en charge partielle (50%) du prix des titres d'abonnement correspondant au déplacement entre le lieu de résidence et le lieu de travail dans le cadre des conventions de stage conformément à la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 et le décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014,
- autorise le président à signer les conventions de mise à disposition pour les volontaires du service civique avec la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture du Bas-Rhin bénéficiant d'un agrément de service civique délivré par l'Agence Nationale,
- délègue au Bureau la mise en œuvre des contrats de services civiques,
- approuve le principe d'un barème d'indemnités kilométriques relatif aux déplacements professionnels des stagiaires et des volontaires dans le cadre d'un service civique, sur la base suivante :

<u>Véhicule</u>	<u>Trajets (max. 2000km)</u>
5 CV ou moins	0,25 €
6CV et 7 CV	0,32 €
8 CV et plus	0,35 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

* *
*

Délibération n°12/2017 - Règlement intérieur du personnel et de la gestion du temps de travail au sein du GECT

Sur proposition du Président, l'Assemblée adopte le règlement intérieur du personnel et de la gestion du temps de travail du GECT.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

* *
*

Délibération n°13/2017 - Installation du Comité de sélection des micro-projets – INTERREGV Rhin supérieur

Sur proposition du Président, l'Assemblée approuve la composition du comité d'évaluation des microprojets :

- M.M.WOLF, BOHRER, LUDWIG, SCHORPP, PUCHELT, Mme ISINGER.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

* *
*

Délibération n°14/2017 - Représentation de l'Eurodistrict PAMINA au sein de divers organismes

- Sur proposition du Président, le GECT procède sans vote au scrutin secret à la désignation des représentants de l'Eurodistrict PAMINA dans les organismes figurant au tableau annexé.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

* *
*